

Délibération 2021-50 : Objet : Modification des commissions municipales permanentes

Les délégations de fonctions, ainsi que les différentes commissions municipales permanentes ont été organisées par délibérations n° 2020-02 du 25 juin 2020 et n° 2020-02 du 24 septembre 2020. La démission de trois conseiller(e)s municipaux en juin 2021 offre l'opportunité de compléter et réorganiser lesdites commissions.

Pour mémoire, hormis la commission Finances, budget, activités économiques dont le référent est le maire, chaque commission a un-e adjoint-e référent-e, et comporte, par thématique, une élue animatrice ou un élu animateur, le maire étant par ailleurs membre permanent de chacune d'entre elles.

Après consultation de l'ensemble des membres du conseil municipal, Monsieur le maire met aux voix la répartition des élu-e-s dans les diverses commissions de la manière suivante :

Finances, Budget, activités économiques
Référent / animateur : François LAPLANCHE-SERVIGNE
Finances, Budget
Membres : Ensemble du conseil municipal
Activités économiques / Recherche de financements, subventions
Référent : Georges Simonin
Membres : Nicolas FABRE, Christine BARBET, Marie HERBERT, Véronique LLORET
Animatrice : Sabine COSSIN

Ressources Humaines
Référent : le Maire, François LAPLANCHE-SERVIGNE
Membres : Georges SIMONIN, Sabine COSSIN, Georges WINAUD-TUMBACH, Maria HERBERT,
Animatrice : Agnès MILHAUD

Environnement Aménagement
Référente : Sabine COSSIN
Membres : Georges WINAUD-TUMBACH, Jean-François GAMET, Nicolas FABRE, Maria HERBERT, Véronique BESSON-LLORET, Guillaume TERLUTTE
Animatrice - Animateurs
Développement durable : Nicolas FABRE
Agriculture : Jean-François GAMET
Commerce, industrie, artisanat : Véronique LLORET

Jardins, espaces verts, fleurissement, cimetière
Référent : Georges WINAUD-TUMBACH
Membres : Sabine COSSIN, Christine BARBET, Véronique BESSON-LLORET

Urbanisme, eau et travaux

Référent : Georges SIMONIN

Membres : Agnès MILHAUD, Sabine COSSIN, Antoinette ROLLAND, Emilie BIRADES TROCCAZ, Jean-François GAMET, Martine CHALET, Jean-Marc FARJON, Maria HERBERT, TERLUTTE Guillaume - Véronique BESSON-LLORET

Animatrice - Animateurs :

PLU – conseil en urbanisme : Martine CHALET
Eau – assainissement – suivi de chantier : Georges WINAUD-TUMBACH
Entretien de la commune - Voiries – fossés – haies : Jean-François GAMET
Patrimoine bâti : Georges SIMONIN

Enfance, Education, Vie Sociale

Référente : Agnès MILHAUD

Membres : Sabine COSSIN, Antoinette ROLLAND, Emilie BIRADES TROCCAZ, Martine CHALET, Maria HERBERT, Véronique BESSON-LLORET

Animatrices :

Education et vie scolaire : Emilie BIRADES TROCCAZ
Petite enfance : Antoinette ROLLAND
Cantine et périscolaire : Martine CHALET

Vie associative, affaires culturelles, citoyenneté

Référente : Sabine COSSIN

Membres : Antoinette ROLLAND, Emilie BIRADES TROCCAZ, Nicolas FABRE, Véronique BESSON-LLORET

Animatrice :

Associations, affaires culturelles, festivités : Véronique BESSON-LLORET
Citoyenneté – CMJ – Vie des quartiers - sport : Emilie BIRADES TROCCAZ

Patrimoine historique et jardin remarquable

Référent : Georges SIMONIN

Membres : Antoinette ROLLAND, Jean-Marc FARJON, Maria HERBERT, Véronique BESSON-LLORET

Animatrice : Sabine COSSIN

**Le Conseil municipal, après avoir en délibéré
et par 15 voix pour et 00 voix contre et 00 abstention**

- **Valide** les commissions et leur composition, selon les tableaux ci-dessus présentés ;

Précise que la présente délibération annule et remplace les délibérations N°2020-02 du 25/06/2020 ainsi que celle du 24/09/2020

Délibération n° 2021-51 : Désignation des conseillers municipaux pour la commission de contrôle des listes électorales.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de la démission du conseil municipal de conseillers municipaux en juin dernier, il y a lieu de désigner deux conseillers municipaux issus de la liste majoritaire pour compléter la commission de contrôle des listes électorales telle qu'arrêtée par délibération n° 2020-06 du 25/06/2020.

Selon les termes de l'article L.19 du Code électoral, pour notre commune dans laquelle deux listes sont représentées au conseil municipal, cette commission se compose de 3 conseillers municipaux appartenant à liste majoritaire et 2 conseillers appartenant à la 2^{ème} liste, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission (à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électoral).

Dès lors, après mise à jour du tableau du conseil municipal par délibération n°2021-48 du 08-09-2021 suite aux démissions, et ci-dessous présenté :

Fonction	NOM PRENON	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste
Maire	LAPLANCHE-SERVIGNE François	21/11/1952	27/05/2020	338
1 ^{er} Adjointe	MILHAUD Agnès	11/11/1961	27/05/2020	338
2eme Adjoint	SIMONIN Georges	16/10/1951	27/05/2020	338
3eme Adjointe	COSSIN Sabine	14/04/1954	27/05/2020	338
4eme Adjoint	WINAUD-TUMBACH Georges	17/01/1951	27/05/2020	338
Conseillère municipale	ROLLAND Antoinette	30/08/1981	15/03/2020	338
Conseillère municipale	BIRADES TROCCAZ Emilie	01/05/1989	15/03/2020	338
Conseiller municipal	GAMET Jean-François	20/04/1963	15/03/2020	338
Conseillère municipale	CHALET Martine	11/07/1953	15/03/2020	338
Conseiller municipal	FABRE Nicolas	30/06/1994	Conseiller entrant	338
Conseiller municipal	FARJON Jean-Marc	29/04/1969	Conseiller entrant	338
Conseillère municipale	BARBET Christine	15/01/1969	Conseillère	338
Conseillère municipale	HERBERT Maria	19/02/1957	15/03/2020	220
Conseiller municipal	TERLUTTE Guillaume	29/09/1971	15/03/2020	220
Conseillère municipale	BESSON-LLORET Véronique	14/12/1961	15/03/2020	220

La commission de contrôle des listes électorales sera en conséquence composée des membres suivants :

NOM PRENON	Date de naissance	Conseiller municipal	LISTE
------------	-------------------	----------------------	-------

ROLLAND Antoinette	30/08/1981	Conseillère municipale	Liste majoritaire
BIRADES TROCCAZ Emilie	01/05/1989	Conseillère municipale	Liste majoritaire
GAMET Jean-François	20/04/1963	Conseiller municipal	Liste majoritaire
HERBERT Maria	19/02/1957	Conseillère municipale	2 ^{ème} liste
TERLUTTE Guillaume	29/09/1971	Conseiller municipal	2 ^{ème} liste

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre au vote le présent projet.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
et par 15 voix pour et 0 voix contre et 0 abstention**

- **Valide** la proposition ci-dessus pour les membres de la commission de contrôle des listes électorales à partir de ce jour :
- **Signale** que la présente délibération **annule et remplace** la délibération n° 2020-06 du 25/06/2020.

Délibération n° 2021-52 : Désignation des délégués du Conseil Municipal pour le SIVU du SITA

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2020-08 du 25-06-2021, nous avons désigné les **3 délégués et 3 suppléants** siégeant au Syndicat Intercommunal de gestion et d'exploitation des Terrains de l'Aérodrome.

Suite à la démission de conseillers municipaux en juin 2021, il y a lieu de procéder au remplacement de deux délégués : un titulaire et un suppléant.

Proposition :

Trois délégués titulaires :

- CHALET Martine
- SIMONIN Georges
- **FARJON Jean-Marc (nouveau)**

Trois suppléants :

- GAMET Jean-François
- **COSSIN Sabine (nouvelle)**
- HERBERT Maria

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre au vote le présent projet.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
et par 15 voix pour et 00 voix contre et 00 abstention**

- **Valide** la proposition ci-dessus
- **Signale** que la présente délibération **annule et remplace** la délibération n° 2020-08 du 25-06-2021

Délibération n° 2021-53 : Désignation des délégués au Syndicat d'Irrigation Drômois, S.I.D

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2020-09 du 25-06-2021 **nous avons désigné** les 2 délégués du conseil municipal siégeant au syndicat d'irrigation Drômois, SID.

Suite à la démission de conseillers municipaux en juin 2021, il y a lieu de procéder au remplacement du délégué suppléant.

Proposition :

- Titulaire, M. TERLUTTE Guillaume
- **Suppléant, M. GAMET Jean-François (nouveau)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre au vote la proposition ci-dessus

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
et par 15 voix pour et 00 voix contre et 00 abstention**

- **Valide** la proposition comme présentée ci-dessus
- **Signale** que la présente délibération **annule et remplace** la délibération n° 2020-09 du 25-06-2021

Délibération n° 2021-54 : Création / suppression de postes au 1^{er} novembre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant le dernier tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 01/04/2021,

Considérant la nécessité de **créer un emploi d'agent de maîtrise**, à temps non complet 28h/35 heures, suite à l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude au cadre d'emploi (arrêté CDG N°A2021-42 du 15 juillet 2021),

Vu l'avis de vacances n° V026Z10900392623001 du 17/09/2021,

.../...

Considérant la nécessité de supprimer au tableau des emplois, un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 28h/35 heures, (suite au changement de grade ci-dessus),

Le Maire propose à l'assemblée :

- **la création d'un emploi d'agent de maîtrise**, permanent à temps non complet 28h/35 heures,
- **la suppression** d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 28h/35

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter **du 1^{er} NOVEMBRE 2021** :

GRADES	Emplois budgétaires		Création	Suppression
	Effectif au 01/04/2021	Effectif au 01/11/2021		
Filière administrative				
Rédacteur principal 1 ^{ère} cl	B	2		
Rédacteur principal 1 ^{ère} cl (30.5h/35)	B	1		
Adjoint adm principal 1 ^{ère} cl	C	1		
<i>Sous-total 1</i>		<i>4</i>		
Filière police municipale (rurale)				
Garde champêtre chef (4.5h/35)	C	1		
<i>Sous-total 2</i>		<i>1</i>		

Filière technique					
Technicien principal 1 ^{ère} cl	B	1	1		
Agent de maîtrise principal	C	1	1		
Agent de maîtrise (28h/35)	C	0	1	1	
Adjoint technique principal 1^{ère} cl (dont 1 à 28h/35)	C	2	1		1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	C	2	2		
Adjoint technique à 22h30/35	C	1	1		
Adjoint technique	C	2	2		
<i>Sous-total 3</i>		10	10	1	1
Filière médico-social (secteur social)					
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal 1 ^{ère} cl à 18h/35	C	1	1		
<i>Sous-total 4</i>		1	1		
Filière animation					
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} cl. (27h)	C	1	1		
Adjoint d'animation (20h)	C	4	4		
Adjoint d'animation (26h)	C	1	1		
<i>Sous-total 5</i>		6	6		
TOTAL		22	22	1	1
		Emplois budgétaires			

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
et par 13 voix pour et 00 voix contre et 02 abstentions (HERBERT – TERLUTTE)**

DECIDE :

- **D'adopter** la création et la suppression de poste comme proposées ci-dessus
- **D'adopter** le nouveau tableau des emplois ainsi proposé.
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont prévus au budget 2021.

Délibération n° 2021-56 : Ecritures comptables de régularisation pour une somme en compte d'attente à tort.

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de la vérification de nos écritures concernant les impayés ou en attente de paiement en début 2021, il s'est avéré qu'une somme de 92 989 € apparaissait toujours au budget de la commune et concernant le lotissement de La Rouvraie.

Or, l'inscription de cette somme en compte d'attente aurait dû être réaffectée en son temps sur les lignes adéquates définitives.

En effet il s'agit à la fois d'une somme de 75 000 euros représentant les travaux effectués pour la viabilité du lotissement et des frais de plus-value sur la vente pour une somme de 17 989.00 euros.

Pour mémoire, la vente des terrains communaux à la SAS DAT et LOZAPROM en 2012 pour la création du lotissement de La Rouvraie a été conclue pour un montant de 450 000 euros, dont 375 000 euros au comptant et 75 000 euros en travaux (voirie, adduction eau et assainissement du futur lotissement).

Le titre de recette n°223 de 2014 pour la somme de 450 000 a bien été pris en charge mais l'encaissement réel a été de 357 011 euros, soit les fameux 92 989 euros de différence.

M. le maire, après échange avec M. le Trésorier, propose les régularisations suivantes :

- Un mandat de régularisation sur le budget de la commune pour la somme de 17 989 euros sur le compte 635 autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)

-Puis un mandat de régularisation sur le budget de la commune et du service eau et assainissement pour la somme de 75 000 euros, répartie de la façon suivante :

- 1/3 de la somme de 75 000 €, soit **25 000 €** pour la voirie cpte 2151 réseaux de voirie, **budget commune**
- 1/3 de la somme de 75 000 €, soit **25 000 €** pour l'eau potable cpte 2156 matériel spécifique d'exploitation, **budget eau et assainissement, section eau.**
- 1/3 de la somme de 75 000 €, soit **25 000 €** pour l'assainissement cpte 2156 matériel spécifique d'exploitation, **budget eau et assainissement, section assainissement.**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
et par 15 voix pour et 00 voix contre et 00 abstention**

- **Valide** les régularisations proposées ci-dessus et échangés avec monsieur le Trésorier
- **Autorise** M le Trésorier à procéder aux changements

Délibération n° 2021-56 : Attribution d'une subvention de fonctionnement pour 2021 à 3 associations

Monsieur le Maire expose que par délibération n° 2021-04 du 24 mars 2021 a été attribuée une subvention de fonctionnement à hauteur de 200 euros à toute les associations Lagardiennes, pour 2021.

Il y a deux nouvelles associations Lagardiennes, et une ancienne qui n'avait pas bénéficié de cette subvention, auxquelles il convient donc d'attribuer une subvention de fonctionnement dans les mêmes conditions.

Associations	Montant en €	Observations
ASS. ADHEMARTHON	200.00	Nouvelle association
ASS TOURBILLON D'ARTS	200.00	Nouvelle association
ASS. C FITNESS	200.00	
Total	600.00	

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
et par 15 voix pour et 0 voix contre et 00 abstentions**

- **Décide** de payer la subvention de fonctionnement pour 2021 comme indiquées dans le tableau ci-dessus
- **Précise** que les crédits inscrits au budget primitif 2021 sont suffisants.

Délibération n° 2021-57 : subventions exceptionnelles aux associations pour 2021

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal les demandes de subventions exceptionnelles sollicitées par les différentes associations :

ASS. ADHEMARTHON	Participation et animation au village de Noël 2021	300
ASS AMICALE LARGARDIENNE POUR LE DEVOIR DE MEMOIRE	Soutien pour le dépôts de gerbes pour les cérémonies nationales	400
ASS DE PETANQUE LAGARDIENNE	Participation et animation au village de Noël 2021	400
ASS LAGARDIENNE MUSIQUE ET CULTURE	Soutien aux concerts de la saison 2021-2022	1 700
ASS C FITNESS	Participation à la fête de la musique, animation au	400

	forum des associations, participation au village de Noël 2021	
ASS LA GARDE DES NYMPHES COMPAGNIE DES ARCHERS	Soutien d'investissement à la remise en état des cibles ant-feu et participation à l'achat de filets de protection, animation au forum des associations, participation et animation au village de Noël 2021	1 800
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	participation et animation au village de Noël 2021	600
ASS TOURBILLON D'ARTS	participation et animation au village de Noël 2021, soutien aux concerts	600
	Total	6 200.00

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré
et par 15 voix pour et 00 voix contre et 00 abstentions**

- **accepte** les subventions exceptionnelles pour 2021 comme indiquées ci-dessus
- **signale** que les crédits prévus au budget primitif 2021 au chapitre 67 sont suffisants (compte 6745)

Délibération n° 2021-58 : AVENANT N° 1 à la convention avec l'association « Les Petits Pieds » pour la MAM (maison assistant maternel)

Monsieur le Maire, expose au conseil municipal que par délibération n° 2016-08 du 29 novembre 2016, a été validé la création d'une MAM et que M. le Maire a été autorisé à :

- Signer une convention de location pour une durée de cinq ans à compter du 01/12/2017, avec Drôme Aménagement Habitat pour une villa individuelle, lot N° 2-1, de type 4, d'une surface de 86.80m², comprenant 2 niveaux, et un garage de 18.26 m² et un extérieur privatif de 62.17 m², lotissement la Rouvraie, pour un loyer mensuel de 523.93 euros et 39.77 euros de charges mensuelles (jardin 6 € + entretien vmc 1.75 € + entretien chaudière 18 € + taxes ordures ménagères 14.02 €) avec régularisation en fin d'année.
- Signer la convention de mise à disposition gratuite à l'association « Les Petits Pieds » n° W262002707 de la villa lot N°2-1 (ci-dessus) pour une durée de 1an à partir du 01/12/2017, renouvelable par tacite reconduction.

Suite au départ de la Présidente et celui du Trésorier, entérinés lors de l'AG du 03/04/2021, **il y a lieu de prévoir un avenant n°1 à cette convention, pour tenir compte du changement des membres du bureau.**

La nouvelle composition du bureau de l'association « MAM Les Petits Pieds » est :

- Mme MARTINEZ Muriel, au titre de Présidente, demeurant 8 rue de Clonia, à 26700 Pierrelatte ;
- Mme BLANC Mandy, au titre de Co-présidente, demeurant 6 allée Louis Lapique, à 26700 Pierrelatte ;
- Mr MARTINEZ Thomas, au titre de Trésorier, demeurant, 8 rue de Clonia à 26700 Pierrelatte ;
- Mr GOMEZ Jonathan, au titre de Secrétaire, demeurant, 6 allée Louis Lapique, à 26700 Pierrelatte.

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il nous a été remis un certificat par lequel Mmes MARTINEZ et BLANC indiquent reprendre en l'état les locaux.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
et par 15 voix pour et 00 voix contre et 00 abstention**

- **Approuve** toutes les dispositions ci-dessus

- **Autorise** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de location avec l'association « MAM Les Petits Pieds ».

Objet : validation du bon de commande pour la réfection de voirie avec le groupement de commandes géré par la ville de Pierrelatte.

Monsieur le Maire signale que par délibération n°2019-09 du 20/05/2019, nous avons validé notre adhésion au groupement de commandes de la ville de Pierrelatte (qui comporte les communes de : Pierrelatte, Donzère, Clansayes, La Garde-Adhémar, Les Granges-Gontardes), pour la passation d'un marché public de travaux destiné à la réfection de voiries et de réseaux d'eaux pluviales ; puis par délibération n°2019-11 en date du 19/06/2016 nous avons validé un avenant n°1 pour l'ajout de la commune de Baume-de-Transit.

Monsieur le Maire signale que nous avons passé commande plusieurs fois sur ce marché, pour des sommes inférieures à la délégation de fonction du conseil municipal, et notamment son article 4, « ...autorise le maire à prendre toutes décisions d'un montant maximum de 30 000 euros. »

.../...

Monsieur SIMONIN, adjoint, résume le travail de la commission voirie et précise que les travaux de voirie vont se concentrer sur les parties non touchées par la création de réseau d'adduction d'eau.

- Il s'agit des chemins du Creux Rouge, de Trêves, du quartier des Jaffagnards, et divers chemins non revêtus ainsi que des réparations ponctuelles.
- Le tout est estimé à 80 616.70 euros HT et 96 740.04 TTC
- Il signale également que le présent marché de groupement a une actualisation des prix prévue au 7 octobre, les prix pourront donc varier à la marge.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer le bon de commande à hauteur de 96 740.04 euros TTC et avec révisions des prix à venir.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré
et par 15 voix pour et 00 voix contre et 00 abstention**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bon de commande d'un montant de **80 616.70 euros HT et 96 740.04 TTC avec révisions des prix** avec le groupement de commandes voiries avec la ville de Pierrelatte.
- **Signale** que les crédits sont suffisants au chapitre 21

Délibération n° 2021-57 : Convention de prestation avec le centre de gestion de la fonction publique de la Drôme pour un conseil en recrutement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a signé plusieurs conventions avec le Centre de Gestion de la Drôme (CDG26) pour aides ou conseils (conventions prévention santé, acfi, aides aux dossiers retraites, etc.).

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune devra faire face à plusieurs départs à la retraite d'agents municipaux et signale que le CDG26 propose une convention de prestation pour un « conseil en recrutement ».

Cette prestation, gratuite si la convention est signée avant la fin 2021, permet d'être accompagné pour :

- La définition du profil de poste recherché avec au préalable, une étude de l'organisation actuelle du service ;
- La rédaction de l'appel à candidatures ;
- La sélection des candidatures reçues ;
- Lors des entretiens de recrutement.

Est mise aux voix l'autorisation de signature de la convention par M. le Maire.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
et par 15 voix pour et 00 voix contre et 00 abstention**

- **Accepte** la signature de la convention « conseil en recrutement », entre Centre de Gestion de la Drôme et la municipalité.

Fin de séance à 19 h 40

Le Maire,

François LAPLANCHE SERVIGNE

